

ETERNIT FRANCE garantit que, au moment de la livraison, les caractéristiques techniques des PLAQUES ONDULEES CALLIPROFIL PO ET CALLIPROFIL PST en fibres-ciment, sont conformes aux spécifications du produit et aux limites de tolérances définies dans la norme EN494 "indice de classement P 33-301". ETERNIT FRANCE garantit contractuellement pendant 10 ans à compter de la date de livraison chez son client les plaques ondulées de marque CALLIPROFIL PO et CALLIPROFIL PST. Cette garantie concerne les caractéristiques du produit (conservation des qualités mécaniques, d'imperméabilité et d'ingéivité des produits) conformément aux normes en vigueur au moment de la livraison. La garantie d'ETERNIT FRANCE ne s'applique qu'en cas d'utilisation du produit dans des applications conformes à sa destination et dans des conditions de mise en œuvre conformes aux règles techniques (Normes, DTU, Avis technique, DTA et aux recommandations d'ETERNIT France. ETERNIT FRANCE ne garantit pas des PLAQUES ONDULEES CALLIPROFIL PO ET CALLIPROFIL PST en fibres-ciment pour une application qui n'aurait pas été approuvée par ETERNIT FRANCE.

Dans le cas où des PLAQUES ONDULEES CALLIPROFIL PO ET CALLIPROFIL PST en fibres-ciment ne répondraient pas à ces normes de qualité, la responsabilité contractuelle d'ETERNIT FRANCE est limitée au remplacement par simple échange des produits reconnus contradictoirement défectueux, à l'exclusion de tous frais ou indemnité de quelque nature et à quelque titre que ce soit. Néanmoins, ETERNIT FRANCE se réserve le droit de réparer les PLAQUES ONDULEES CALLIPROFIL PO ET CALLIPROFIL PST en fibres-ciment défectueuses au lieu de les remplacer si elle estime qu'une réparation est plus raisonnable étant donné les circonstances.

ETERNIT FRANCE garantit en outre pendant une durée de 10 ans à dater de la livraison chez son client, une évolution homogène et régulière de l'aspect des PLAQUES ONDULEES CALLIPROFIL PO ET CALLIPROFIL PST en fibres-ciment pourvues d'une couche de finition avec le maintien de leur teinte de base, compte tenu d'une patine propre à tout phénomène de vieillissement. Au cas où ETERNIT FRANCE constaterait l'apparition de différences de teinte anormales, ETERNIT FRANCE s'engage à restaurer l'aspect de la toiture en choisissant les moyens et techniques qu'elle jugera les plus appropriés à cet effet. Les PLAQUES ONDULÉES non peintes et les ACCESSOIRES en fibres-ciment des deux produits précédents, peuvent toujours montrer une différence de couleur en fonction des matières premières naturelles utilisées et ne bénéficient donc pas de cette garantie. La responsabilité d'ETERNIT FRANCE est limitée au montant de la facture relative aux produits fournis pour lesquels la garantie est invoquée. Le dommage conséquent immatériel est toujours exclu.

ETERNIT FRANCE décline en tout état de cause toute responsabilité pour : les pertes de profit, les opportunités manquées, les économies de coûts envisagées ou les pertes de production ainsi que pour tout dommage indirect complémentaire ou pour chaque perte due à la vente, au stockage ou au placement des PLAQUES ONDULEES CALLIPROFIL PO ET CALLIPROFIL PST en fibres-ciment.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie d'ETERNIT FRANCE, la réclamation doit être formulée par écrit au plus tard 8 jours après la première constatation du défaut et/ou dégât, et ETERNIT FRANCE doit avoir la faculté de faire un examen sur place. Sont exclus de la garantie d'ETERNIT FRANCE : tout dommage résultant d'un traitement, stockage ou d'une mise en œuvre fautifs (non conforme aux données techniques) d'une agression chimique ou biologique anormale, de conditions exceptionnelles telles que tempêtes, inondations et cas de force majeure, de chute d'objets, de souillures dues à la poussière, à la suie, à la peinture ou en général à tout dommage résultant de facteurs mécaniques externes tels le vandalisme, la casse ou les rayures ainsi que toutes autres dégradations pouvant facilement être évitées par une inspection et un entretien réguliers.

ETERNIT FRANCE se réserve le droit de réviser ses données techniques à tout moment et sans avertissement préalable, ni dédommagement. Le lecteur doit toujours s'assurer de consulter la version la plus récente de la documentation. Cette déclaration de garantie sera interprétée exclusivement par le droit Français. Tout litige portant sur l'interprétation et l'exécution de la présente déclaration de garantie sera soumis exclusivement à la juridiction des Cours et Tribunaux Français.

Cette déclaration de garantie est seulement valable pour des applications en France ; pour des applications hors de cette région, il est nécessaire de contacter avant toute application, le service Technique d'ETERNIT. Pour de plus amples informations, consulter notre site web www.callibo.com